



Mont
Saint
Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20241105-2024-104-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2024

DECISION N° 2024 - 104

CNC – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ABONNEMENT AU LOGICIEL DE PROGRAMMATION DES FILMS ET DES EVENEMENTS

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour solliciter à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- **VU** le dispositif d'aide automatique « Soutien automatique à l'exploitation » du Centre national du Cinéma et de l'image animée ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter une aide pour l'abonnement au logiciel de programmation des films et des évènements, au titre du dispositif « Soutien automatique à l'exploitation ». Le plan de financement est le suivant :

		Montant prévisionnel HT
DEPENSES	Abonnement logiciel	588,00 €
RECETTES	CNC	470,40 €
	Autofinancement Ville	117,60 €

ARTICLE 3 : de signer tout document servant au conventionnement, à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le 05 NOV. 2024

Catherine FLAVIGNY

Maire

Conseillère départementale

